



# La lettre des Enseignants d'EPS d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°11

20 novembre 2014



## Sommaire

- [Elections professionnelles... les enjeux !!](#)
- [Se mobiliser, c'est voter et faire voter](#)
- [Compte-rendu de la réunion académique du 6 novembre 2014](#)
- [Campagne d'avancement 2014-2015](#)
- [Congé de formation 2015-2016](#)
- [Allègements de services et aménagements 2015-2016](#)
- [Mouvement inter-académique : faites vos vœux !](#)

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES... LES ENJEUX !!

**Obtenir le pluralisme syndical en EPS en gagnant un poste au National et un deuxième dans l'Académie**

Pour :

- Obtenir le statut de certifié que nous sommes les seuls à revendiquer, et ce qui permettrait d'obtenir une **revalorisation salariale horaire** immédiate de 10%.
- Que cesse enfin le gel du point d'indice.
- Que soit reconnue la pénibilité du métier d'enseignant d'EPS par une retraite anticipée et un suivi particulier des fins de carrière.
- Qu'une facilitation des mutations intra académiques soit effective par :
  - Un nombre de points significatif attribué à partir de 10 ans d'ancienneté dans le poste.
  - Une reconnaissance de la séparation de conjoints dans un même département à compter d'un temps de trajet important (Supérieur à 1h).
- Qu'un recrutement de qualité basé sur capacité, motivation, remplace l'injustice du tirage au sort en STAPS. Ne faut-il pas, en effet, privilégier le qualitatif à l'aléatoire pour asseoir la présence de l'EPS à parité avec les autres disciplines de l'Education Nationale ?
- Que chacun accède à la hors classe et qu'une égalité du rythme d'avancement de la classe Exceptionnelle des CE et Hors classe des Professeurs EPS soit effective.
- Que le fonctionnement de l'UNSS et des AS soit facilité matériellement et juridiquement par une plus grande implication des partenaires institutionnels dans un climat de confiance et de sérénité.

**L'avenir de notre syndicat passe par un résultat favorable à ces élections. Nous ne pourrions l'obtenir, compte tenu du type de scrutin, que par votre implication.**

**Mobilisez-vous, mobilisez vos amis, votez, faites voter..**

**Faites nous part de vos idées, difficultés et par avance ... MERCI de votre AIDE..**

**Amitiés à toutes et tous !!**



Pour la liste académique :  
Patrick EUSEPI  
J-François GARRIC

[Sommaire](#)

## Se MOBILISER, c'est VOTER et FAIRE VOTER... SE... BIEN SUR !

VOTER, c'est facile !...

Encore faut-il faire l'effort d'ouvrir son « COMPTE ELECTEUR ».

Pour cela, se munir de :

- son adresse professionnelle :
  - Généralement [Prénom.Nom@ac-bordeaux.fr](mailto:Prénom.Nom@ac-bordeaux.fr)
- son NUMEN

Puis aller sur le site des élections pour créer son compte électeur :

- <http://www.education.gouv.fr/electionspro2014>
- Créer son mot de passe.
- Consulter les 4 scrutins pour lesquels nous avons à voter.



C'est pas fini... Pour voter, je dois récupérer mon identifiant que mon Chef d'Etablissement ou mon administration doit me remettre contre signature.

**Facile, mais contraignant, d'où la nécessité de se rendre sur cet espace pour se familiariser !!**

**Dès le 27 Novembre, et ce jusqu'au 4 Décembre,**

**VOTEZ, et faites voter les collègues pour lesquels vous êtes sûrs qu'ils nous donneront leur voix !!**

Nous aurons, par le moyen d'un code, accès au fichier des électeurs et pourrons avoir, par  $\frac{1}{2}$  journée, un état des votes déposés, bien sûr sans en connaître la teneur.

Nous nous permettrons de vous contacter si nous voyons que vous n'avez pas encore voté.. C'est très important pour nous, syndicat représentatif des enseignants d'EPS, certes minoritaire, et toutes les voix seront nécessaires. Elles seront la clé du gain d'un 2<sup>ème</sup> siège en CAPA, et, pourquoi pas d'un siège en CAPN..

Vous connaissez nos positions, nous ne polémiquerons pas avec nos collègues du puissant syndicat à la pensée unique, et vous savez pourquoi vous nous accordez votre suffrage. Lors de l'une de ses dernières déclarations, ce dernier demande un service à 18h (tiens, tiens !!!), 15 + 3 .

S'il l'obtient - on peut rêver (Coût en postes !!) - nous ne nous y opposerons pas !!

Autrement syndicalement votre,  
Pour la liste du SE-UNSA,  
P. EUSEPI  
J-F. GARRIC

[Sommaire](#)

## Compte-rendu de la réunion académique du 6 Novembre 2014

Longue la route qui mène à Bayonne pour les Girondins participant à cette rencontre d'avant élections professionnelles... l'occasion pour les covoiturés de refaire le monde sur le trajet.

Accueillis dans le cadre magnifique du Collège Marracq tout récemment rénové, le café a laissé place à l'intervention de M. PREVOT, Principal, dont le rappel historique faisant référence au lieu, aurait ravi, outre les participants, J-Pierre, notre cher conseiller retraité, en panne de participation liée à une chute de vélo..

Une brève apparition de Patricia ESCAPIL, responsable du 2d degré à la section académique, devant repartir sur Pau puisqu'attendue pour une autre réunion laisse la place à, Arnaud KISIEL, enseignant d'EPS, conseiller technique du SE-National, qui se présente et cadre cette journée pour les participants venus de différents points de l'Académie.

Il est évident que le déroulement de la journée suivra l'ordre du jour précisé dans la convocation, mais il est entendu que les interventions de chacun pourront étayer les discussions.

### Actualités syndicales :

#### **Devenir certifié :**

- **A. K** : Au SE-UNSA, l'objectif principal est l'obtention du statut de certifié, à égalité de travail en présence d'élèves. Le syndicat majoritaire prône plutôt le relèvement du point d'indice.

**JF. G** : La section académique de la branche EPS du SE est mobilisée pour ces 2 objectifs.

#### **Santé, Handicap, Pratique du métier :**

- **A. K** : Notre profession est touchée par les gênes physiques de la pratique du métier liés à notre histoire sportive, accentuée par le quotidien du métier, mettant l'enseignant d'EPS en relation avec des conditions climatiques souvent agressives, des installations aux conditions de fonctionnement peu optimisées ...

**JF. G** : L'allongement de la durée de cotisation a pour conséquence un afflux de demandes de dossiers médicaux, et nombre d'entre nous ont des craintes pour déclarer ce « Handicap ».

Les cas sont traités sur le plan académique de façon personnalisée.. Mais encore faut-il que les collègues se signalent.

## E.S.P.E

**Bruno LOM** expose les difficultés que connaît l'ESPE dans l'Académie depuis le début de l'année. Plusieurs actions sont menées, et une intersyndicale à laquelle nous venons de nous joindre met en place des actions pour :

- Exprimer ce malaise lié au flou et l'incertitude de la réalité des moyens pour satisfaire à cette formation.
- Montrer l'utilité d'une organisation rationnelle et nécessité d'une réelle organisation.
- Tous les personnels sont gênés : étudiants, personnels enseignants, administratifs.

**A.K** : Ces remarques de dysfonctionnement sont aussi faites par les autres académies.

## DECRET / FORFAIT UNSS

**A. K** : La notion de forfait n'apparaît pas dans le décret. Il est noté « Volume » de 3 heures. La notion de forfait réapparaît dans la circulaire.

Cas des TZR en remplacement ponctuel : Ils sont gérés par le Rectorat, mais sont en poste dans un département (DSDEN) que devient dans ce cas le reliquat des moyens réservés à l'UNSS ?

Il existe un vide juridique quand un TZR doit effectuer 3 h d'AS dans sa zone de remplacement.. puisqu'il prend la responsabilité des élèves du collègue qu'il remplace .. ?

**J-F G** : pour ma part, non, le remplacement est l'occupation d'un poste, et le collègue TZR assure le service de celui qu'il remplace.. Point. De plus, lors de l'élaboration de la DGH, les moyens sont connus, et il ne faut pas oublier les heures d'AS. Le problème peut se poser quand un collègue agrégé d'EPS est nommé en tant que TZR, là il est vrai que l'Administration oublie qu'il effectue 17h (14 + 3).. Il faut dans ce cas, alerter son CE qui doit trouver les moyens de pallier à la conformité de la DGH (nomination d'un complément, HSA , etc..)

**A. K** : D'où la nécessité de donner au CA de son établissement un projet d'AS.

## A PROPOS de l'UNSS

Difficile de rendre compte de tout ce qui a été échangé mais :

- **A. K** : 24% des élèves de collège et 12 % des élèves de Lycée sont licenciés.
- **J-F G** : Le prix de la licence n'a pas augmenté, mais le forfait oui.. Les problèmes financiers des AS se multiplient. Il faut bien dire que les coûts de fonctionnement ont augmenté (transports) et les aides octroyées par les collectivités locales, territoriales n'ont pas suivi, étant investies dans des missions anciennement assurées par l'État.. qui se défait de plus en plus de ses charges.
- **A. K** : Le fonds de solidarité des AS, créée à la demande du SE-UNSA, est certes très insuffisant, mais a permis à quelques AS de pouvoir se remettre à fonctionner.
- **Assemblée Générale UNSS** : Tous les acteurs du Sport Scolaire doivent y être associés. . Le SE est représenté à cette AG. Le Syndicat majoritaire remet en question cette participation de droit, voulant ramener la participation au quotient de représentativité obtenu lors des élections professionnelles.
- **Conseils départementaux, régionaux UNSS** : Il n'est pas rare de constater que les représentants des élèves et des parents d'élèves sont souvent absents des réunions de type Conseil Régional ou Départemental UNSS.
- **Divers** : Les cadres départementaux ont réintégré l'E.Nationale, ne dépendent donc plus financièrement de l'UNSS, deviennent « Conseillers techniques auprès des DASEN ».
- **Problèmes avec certains chefs d'établissement** : Des C.E, appartenant au SNPDEN (de la Fédération UNSA) se sont opposés à la présidence de l'AS. Nous sommes un peu mal à l'aise pour évoquer ce problème, mais il faut prendre acte que le niveau des charges et des responsabilités a évolué ces dernières années, et peuvent mettre en pote à faux Enseignants d'EPS, acteurs de terrain des AS et leur présidence. Depuis « l'affaire de Lyon », les craintes se sont développées. Il va sans dire qu'une nouvelle refondation des statuts précisant bien le champ des responsabilités s'impose. C'est le souhait du SE, puisque C. Chevalier, notre secrétaire National est porteur d'une demande d'organisation d'assises du Sport Scolaire.
- **Coordonnateurs de District** :
  - **P. PORTEILLA** : Des problèmes financiers pourront impacter la rémunération des Coordonnateurs de district.
  - **A. K** : En effet, les charges dévolues au fonctionnement des départements dépendent des rectorats et des IA.
  - Les coordonnateurs pourront effectuer leur mission sur leur forfait AS.
- Ce nouvel état de faits ne satisfait pas évidemment les 2 coordonnateurs présents à cette réunion. En effet, l'animation de l'AS est bien partie intégrée de tout enseignant d'EPS, y compris le coordonnateur de district qui veut et souhaite continuer d'animer l'AS de son Etablissement. La coordination doit être rémunérée !!

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- **A. K** : L'enjeu pour notre organisation est de gagner 1 siège à la CAPN, offrant ainsi le pluralisme syndical à la profession sur le plan national.
- **JF.G** : Si cette représentation existe, sur le plan académique, nous n'avons qu'un seul élu, lequel bénéficie de 4 h de décharge pour assurer le suivi des différentes commissions, réunions, ... Gagner un siège de plus serait une aide très sensible..
- **A.K** : Chacun doit activer son réseau de connaissances et faire, bien sûr, voter pour les 4 scrutins auxquels nous sommes invités à participer.
- **Les modalités** : elles ont été communiquées par voie institutionnelle, il va falloir retirer les identifiants auprès des secrétariats, en échange de signature.

- **P. Heilles** : fait la remarque que le syndicat majoritaire a déjà mis sur son site un « didacticiel » en ligne.\*

**Merci de bien vouloir communiquer vos réseaux, c'est à dire les collègues pour lesquels vous êtes sûrs qu'ils voteront pour nous en :**

- vous assurant qu'ils ont bien voté.
- nous envoyant leurs coordonnées téléphoniques pour les relancer si nous constatons qu'ils n'ont pas voté.
- **Contactez JF GARRIC si vous souhaitez passer du temps dans les délégations départementales ou rue de CARROS pour appeler les adhérents au vote : il existe pour cela un crédit d'heures..**
- \*Suite à cette réunion, j'ai demandé à C. BASSET, secrétaire Académique si le didacticiel relatif aux modalités de vote pouvait être mis en ligne. Il m'a répondu qu'il le sera, pour les seuls adhérents ou sympathisants du SE, dès la mise en ligne de la prochaine lettre aux syndiqués.

Pour conclure, encore merci à tous pour votre participation à cette réunion, et une attention spéciale aux collègues du Collège MARRACQ et de Monsieur Prévot, Principal, pour cet accueil de grande qualité tant sur le plan de la convivialité que de la surprise réservée par leur « Restaurant scolaire » et à Bruno LOM pour les notes qu'il a bien voulu me communiquer.

**A bientôt.. Votez, et faites bien voter !!**  
JF

[Sommaire](#)

## **CAMPAGNE D'AVANCEMENT 2014-2015**

La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le lundi 15 décembre 2014. Vous avez reçu du SE-UNSA votre fiche de suivi syndicale. Nous vous invitons à **nous la renvoyer le plus rapidement possible** afin que nous puissions vérifier les données dont l'administration de servira pour calculer votre avancement.

La note utilisée par l'administration sera votre note globale arrêtée au 31/08/2014, composée de votre note administrative et de votre note pédagogique.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis l'année scolaire 2008-2009, elle sera automatiquement revalorisée. Merci de nous faire savoir si vous êtes dans ce cas lorsque vous complétez votre fiche de suivi.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article685>

[Sommaire](#)

## **CONGE DE FORMATION 2015-2016**

Si vous êtes en activité et avez au moins 3 années de services effectifs dans l'administration, vous pouvez demander un congé de formation.

Pour l'obtenir, il faut 4 à 5 demandes. N'attendez pas. Même si vous ne souhaitez pas l'obtenir immédiatement, commencez à le demander dès cette année.

La demande de congé formation se fait en deux temps :

**1-Dans un premier temps**, vous devez formuler votre demande via Internet :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/>

**jusqu'au lundi 01 décembre 2014, 12h00**

**2-Dans un second temps**, vous devez transmettre votre dossier de candidature à la DPE (fiche de candidature imprimable lors de votre inscription, lettre de motivation, attestation des demandes antérieures), sous couvert de votre chef d'établissement au plus tard le :

**Vendredi 12 décembre 2014,**  
(cachet de la poste faisant foi)

Nous attirons votre attention sur le fait que la circulaire rectorale précise qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que l'envoi a bien été fait en temps et en heure par votre établissement.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?page=sommaire>

[Sommaire](#)

## ALLEGEMENTS DE SERVICES ET AMENAGEMENTS 2015-2016

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2015. Cet aménagement, prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

**vendredi 19 décembre 2014**

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2015.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article684>

[Sommaire](#)

## Mouvement inter-académique : Faites vos vœux !

La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient de paraître.

Lien : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=83542](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83542)

### Ont l'obligation de faire des vœux :

- les fonctionnaires stagiaires, non titulaires d'un autre corps.
- les collègues qui sont en fin de détachement et doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.

### Deux nouveautés cette année sur le barème :

1) Les points accordés aux ex-contractuels ne sont plus seulement fonction de l'ancienneté et varient désormais selon l'échelon de reclassement :

- jusqu'au 4ème échelon : 100 points
- 5ème échelon : 115 points
- à partir du 6ème : 130 points.

Pour y prétendre, il faut avoir travaillé une année en équivalent temps plein sur les deux dernières années (règle inchangée).

2) Des points sont accordés aux collègues exerçant en REP+ et en établissement relevant de la politique de la ville : 320 points pour 5 ans d'ancienneté dans un établissement de ce type, même s'il vient d'être classé REP+ ou Ville.

Les points pour sortie anticipée du dispositif APV sont maintenus jusqu'au mouvement 2017.

### Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date de dépôt du dossier médical n'est pas encore connue dans notre académie mais devrait se situer aux alentours du 10 décembre 2014.

Nous vous conseillons d'entrer en contact avec l'assistante sociale du Rectorat dès à présent :

Madame OULE Marie Thérèse : 05-57-57-39-09

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article6051>

[Sommaire](#)

**Adhérer au SE-UNSA**

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

**Christian BASSET**

L.P. Dassault à MERIGNAC  
Secrétaire Académique  
Elu au CTA

**Patrick EUSEPI**

Collège Ernest Gabard à JURANCON  
Elu à la CAPA

**Jean François GARRIC**

Lycée des métiers de la Mer à GUJAN  
MESTRAS  
Responsable Académique EPS  
Elu à la CAPA

**Catherine AMBEAU**

S.E.P. Victor Louis à TALENCE  
Responsable Académique Jeunes Enseignants

**N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous**

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org)

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org)*